

PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA CRÉATION



TABLE DES MATIÈRES

Programme de CRÉATION/Production/COPRODUCTION.....	3
Programme de RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATION	7
Programme de RÉSIDENCE – CRÉATION / DIFFUSION	11
Programme D'AIDE À LA CRÉATION SPONTANÉE	16

**VIDÉOGRAPHE – PROGRAMME DE
CRÉATION/PRODUCTION/COPRODUCTION**

DATE DE TOMBÉE – 8 JUILLET 2011

Lignes directrices

Le programme de Création/Production/Coproduction s'adresse aux membres en règle de Vidéographe. Ce programme a pour objectif de soutenir les projets de productions indépendantes et non commerciales pour la réalisation d'une vidéo (monobande) en vidéo d'art, en documentaire d'auteur, en fiction, en expérimentation, ou en série Web. À travers ce programme, les artistes disposent de soutiens techniques et logistiques, de conseils, d'accompagnement professionnel de qualité, de partage de connaissances et de partenariats porteurs.

Les projets qui ont obtenu un soutien financier d'un autre centre d'artistes, ou d'une institution gouvernementale, provinciale ou municipale sont acceptés.

Les projets sélectionnés dans le cadre de ce programme bénéficient d'un accès aux équipements de tournage et/ou de montage, pouvant atteindre jusqu'à 75% du tarif membre de location, pour la durée nécessaire à leur réalisation. Le pourcentage restant, selon les ententes, est à la charge de l'artiste et devra être payé au moment de la signature de l'entente ou, au plus tard, avant le premier jour d'utilisation des équipements, des salles ou de l'intervention d'un technicien-conseil.

Un soutien technique, sur rendez-vous, est également offert aux artistes des projets sélectionnés, à raison d'un minimum de deux heures voire davantage selon l'entente.

Toutes les autres dépenses (la part des équipements non offerte par Vidéographe, le matériel supplémentaire, les ressources humaines, le soutien technique prolongé, les stages et ateliers, les formations, les services externes, les supports de copies, les transferts, etc.) devront être assumées par l'artiste, ou faire l'objet, au besoin, d'une deuxième entente entre Vidéographe et l'artiste.

Tout artiste accepté dans le cadre de ce programme s'engage à accorder à Vidéographe Inc. le droit de présenter et de diffuser son cv, profil, bio et démarche artistique, ainsi qu'une description et une illustration de son projet, dans les outils électroniques de communication et de promotion de Vidéographe, comme le site Internet www.videographe.qc.ca, et la plateforme VITHÈQUE www.vitheque.com, ainsi que dans les banques de références de l'organisme à des fins d'archivage. L'artiste s'engage également à déposer une copie de son projet finalisé à Vidéographe.

L'artiste s'engage également à présenter, en tout ou en partie, l'œuvre finalisée, ou non, lors d'une soirée-rencontre-débat des membres et artistes de l'organisme, organisée dans les locaux désignés par Vidéographe.

Recommandation

Avant tout dépôt de demande à ce programme, nous vous invitons à contacter Humberto Mendez, au (514) 521-2116 poste 221, pour valider l'admissibilité de votre projet, et pour vérifier la régularité de votre adhésion.

Sélection des projets

Un comité formé d'artistes professionnels des arts médiatiques, de membres de Vidéographe et de membres du personnel de Vidéographe sélectionne les œuvres. Six à neuf projets peuvent être accueillis par an

dans le cadre de ce programme. Les réponses seront communiquées à la mi-août 2011.

Les projets retenus feront l'objet d'une entente contractuelle entre l'artiste et Vidéographe. Échéancier, budget révisé, besoins en équipement, en salles, en ressources humaines d'accompagnement y seront détaillés et planifiés, ainsi que les obligations et conditions relatives à chacune des parties.

Composition du dossier¹ :

Les projets soumis par courriel doivent comporter des fichiers textes exclusivement en PDF.

Dossier:

- Date de présentation du projet;
- Titre du projet;
- Nom de(s) l'artiste(s) ou des membres du collectif;
- Nom du répondant;
- Bref résumé du projet (10 lignes max.);
- Objectifs du projet (objectifs artistiques et technologiques);
- Description détaillée du projet;
- Besoins sollicités (technologique, logistique, ressources humaines, conseils, etc.);
- Curriculum vitae et courte bio de ou des artistes;
- Biographie et rôle des collaborateurs dans le projet;
- Présentation des organismes partenaires impliqués dans le projet;
- Échéancier de travail;
- Budget prévisionnel (dépenses et sources de revenus). Pour l'estimation de l'engagement de Vidéographe, veuillez vous référer à nos tarifs de location (membre individu).

¹ Les dossiers acceptés seront archivés électroniquement et physiquement. Les dossiers refusés seront détruits au bout de 3 mois. Les artistes qui souhaitent récupérer leur dossier envoyé par la poste, doivent y ajouter une enveloppe de retour à leur nom et adresse, dûment affranchie.

- La structure financière complète du projet doit comprendre l'ensemble des sources de financement, s'il y en a, y compris la vôtre, celle d'autres participants, la ou les bourses ou subventions pour le projet, ainsi que le montant de l'aide demandée à Vidéographe.

Documents d'appui

Les artistes peuvent soumettre des croquis, des plans, des sketches en format PDF et un maximum de deux (2) documents vidéo ou audio (maximum de 10Mo chacun si envoyé par courriel ou déposé sur serveur FTP) ou un maximum de deux (2) URL présentant autant de documents audio ou vidéo. Chaque document doit être accompagné d'une description et, s'il y a lieu, d'un court texte expliquant le lien avec le projet proposé.

Dates de tombée

DATE DE TOMBÉE - LE 8 JUILLET 2011

Merci d'adresser votre projet à :

Vidéographe – Programme Production / Coproduction

Humberto Mendez
4550, rue Garnier
Montréal (Québec) H2J 3S7
Canada

Ou par courriel à :

creation@videographe.qc.ca

En indiquant dans l'objet :

Prog_Prod_Coprod_Titre du projet_Nom_Prénom_ de l'artiste

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre Humberto Mendez au (514) 521-2116 poste 221 ou à creation@videographe.qc.ca.

VIDÉOGRAPHE – PROGRAMME DE RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATION

DATE DE TOMBÉE – 8 JUILLET 2011

Lignes directrices

Le programme de Recherche et Expérimentation soutient des projets indépendants en art audio, en vidéo, en arts numériques et en médias interactifs. Il s'adresse aux membres en règle de Vidéographe. Les artistes sélectionnés pourront développer des outils et des techniques de création, fouiller, expérimenter et mettre à l'épreuve certains aspects de leur création sans être liés à des contraintes de production. À travers ce programme, les artistes disposent de soutiens techniques et logistiques, de conseils, d'accompagnement professionnel de qualité, de partage de connaissances et de partenariats porteurs.

Dans le cadre de ce programme, les projets de recherche sélectionnés ont accès aux équipements de production, de postproduction, de diffusion et de programmation. Cet accès peut atteindre jusqu'à 75% d'un montant maximal de 3000\$ sur les tarifs membres de location d'équipement et d'espace de travail en vigueur. Le pourcentage restant reste à la charge de l'artiste et devra être payé au moment de la signature de l'entente ou, au plus tard, avant le premier jour d'utilisation des équipements, des salles ou de l'intervention d'un technicien-conseil.

De plus, l'artiste a accès à une enveloppe d'au minimum de deux (2) heures en soutien technique, en accompagnement professionnel ou en formation. Au besoin, l'artiste a accès à un espace de création multidisciplinaire pendant un maximum de deux (2) semaines, selon la disponibilité de cet espace.

Toutes les autres dépenses (la part des équipements non offerte par Vidéographe, le matériel supplémentaire, les ressources humaines, le soutien technique prolongé, les stages et ateliers, les formations

supplémentaires, les services externes, les supports de copies, les transferts, etc.) devront être assumées par l'artiste, ou faire l'objet, au besoin, d'une deuxième entente entre Vidéographe et l'artiste.

Un artiste dont le projet est sélectionné a accès aux équipements de Vidéographe sur la base de la démonstration de ses compétences ou de celles d'un collaborateur au projet, pour leur utilisation.

Tout artiste accepté dans le cadre de ce programme s'engage à accorder à Vidéographe Inc. le droit de présenter et de diffuser son cv, profil, bio et démarche artistique, ainsi qu'une description et une illustration de son projet, dans les outils électroniques de communication et de promotion de Vidéographe, comme le site Internet www.videographe.qc.ca, et la plateforme VITHÈQUE www.vitheque.com, ainsi que dans les banques de références de l'organisme à des fins d'archivage. L'artiste s'engage également à déposer une copie de son projet finalisé/et/ou en l'état à Vidéographe en regard des objectifs fixés à la signature de l'entente.

L'artiste s'engage également à faire une présentation de son travail lors d'une soirée-rencontre-débat des membres et artistes de l'organisme, organisée dans les locaux de Vidéographe.

Recommandation

Avant tout dépôt de demande à ce programme, nous vous invitons à contacter Humberto Mendez, au (514) 521-2116 poste 221, pour valider l'admissibilité de votre projet, et pour vérifier la régularité de votre adhésion.

Sélection des projets

Un comité formé d'artistes professionnels des arts médiatiques, membres de Vidéographe, et du personnel de l'Équipe Vidéographe sélectionne les œuvres. 10 à 15 projets sont accueillis par an dans le cadre de ce programme. Les réponses seront communiquées à la mi-août 2011.

Les projets retenus feront l'objet d'une entente contractuelle entre l'artiste et Vidéographe. Échéancier, budget révisé, besoins en équipement, en salles, en ressources humaines d'accompagnement y seront détaillés et planifiés, ainsi que les obligations et conditions relatives à chacune des parties.

Composition du dossier² :

Les projets soumis par courriel doivent comporter des fichiers textes exclusivement en PDF.

Dossier

- Date de présentation du projet;
- Titre du projet;
- Nom de(s) l'artiste(s) ou des membres du collectif;
- Nom du répondant;
- Brève description du projet (10 lignes max.);
- Objectifs de recherche et d'expérimentation du projet;
- Description détaillée du projet, du processus ou de la démarche;
- Besoins sollicités (technologique, logistique, ressources humaines, conseils, etc.);
- Curriculum vitae et courte bio de ou des artistes;
- Échéancier de travail;
- Budget prévisionnel (dépenses et sources de revenus). Pour l'estimation de l'engagement de Vidéographe, veuillez vous référer à nos tarifs de location (membre individu).

S'il y a lieu

- Biographie et rôle des collaborateurs dans le projet;
- Présentation des organismes partenaires impliqués dans le projet;

² Les dossiers acceptés seront archivés électroniquement et physiquement. Les dossiers refusés seront détruits au bout de 3 mois. Les artistes qui souhaitent récupérer leur dossier envoyé par la poste, doivent y ajouter une enveloppe de retour à leur nom et adresse, dûment affranchie.

- Structure financière détaillée qui doit comprendre l'ensemble des sources de financement, s'il y en a, y compris la vôtre, celle d'autres participants, la ou les bourses ou subventions pour le projet, ainsi que le montant de l'aide demandée à Vidéographe.

Documents d'appui

Les artistes peuvent soumettre des croquis, des plans, des sketches en format PDF et un maximum de deux (2) documents vidéo ou audio (maximum de 10Mo chacun si envoyé par courriel ou déposé sur serveur FTP) ou un maximum de deux (2) URL présentant autant de documents audio ou vidéo. Chaque document doit être accompagné d'une description et, s'il y a lieu, d'un court texte expliquant le lien avec le projet proposé.

Date de tombée

DATE DE TOMBÉE - 8 JUILLET 2011

Merci d'adresser votre projet à :

Vidéographe – Programme Recherche et Expérimentation

Humberto Mendez
4550, rue Garnier
Montréal (Québec) H2J 3S7
Canada

Ou par courriel à :

creation@videographe.gc.ca

En indiquant dans l'objet :

Prog_Recherche_Titre du projet_Nom de l'artiste

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre Humberto Mendez au (514) 521-2116 poste 221 ou à creation@videographe.gc.ca.

VIDÉOGRAPHE – PROGRAMME DE RÉSIDENCE CRÉATION / DIFFUSION

DATE DE TOMBÉE – 8 JUILLET 2011

Lignes directrices

Le programme de Résidence Création/Diffusion s'adresse à tout artiste indépendant intéressé par la production d'une œuvre d'art non commerciale utilisant la vidéo, l'audio, le numérique ou le Web, et dont les modes de présentation sont l'installation, les environnements immersifs ou performatifs, les environnements interactifs, les modèles architecturés pour le Web, qui allient, ou pas, la dimension physique de la création in-situ à la dimension virtuelle de la diffusion³. Le volet virtuel est intégralement pris en charge par la plateforme Vithèque (www.vitheque.com), pour la diffusion, mais également pour les aspects liés à la création (interactivité, sollicitation du public via Internet, programmation, numérisation, etc.)

Ce programme s'adresse aux membres en règle de Vidéographe.

La durée des résidences varie de 3 à 6 semaines. Un cachet de résidence de 1000\$ est alloué pour chaque projet. Un montant de 500\$ s'ajoute à ce cachet pour la libération des droits de diffusion gratuite de l'œuvre finalisée, ou du processus créatif sur la plateforme Vithèque. Enfin Vidéographe, s'il le juge pertinent, peut accorder une enveloppe supplémentaire ne pouvant pas excéder 500\$ pour tout achat ou location d'équipement d'appoint nécessaire à l'élaboration du projet. Cet équipement restera la propriété de Vidéographe. L'hébergement et les frais de subsistance sont à la charge de l'artiste.

³ La diffusion n'est pas uniquement limitée à la présentation de l'œuvre finalisée dans un espace virtuel dédié. Il peut s'agir également de la présentation virtuelle du processus créatif, tout au long de son évolution, qu'il fasse ou non intervenir le public.

Dans le cadre de ce programme, les projets de résidence sélectionnés ont accès à tous les équipements, logiciels, locaux multidisciplinaires, et autres outils de création et de diffusion disponibles à Vidéographe, pour la durée totale de la résidence.

De plus, l'artiste a accès à une enveloppe honoraires de Vidéographe d'au minimum de cinq (5) heures en soutien technique, en accompagnement professionnel ou en formation.

Toutes les autres dépenses (la part des équipements non offerte par Vidéographe, le matériel supplémentaire, les ressources humaines, le soutien technique prolongé, les stages et ateliers, les formations supplémentaires, les services externes, les supports de copies, les transferts, etc.) devront être assumées par l'artiste, ou faire l'objet, au besoin, d'une deuxième entente entre Vidéographe et l'artiste.

Tout artiste accepté dans le cadre de ce programme s'engage à accorder à Vidéographe Inc. le droit de présenter et de diffuser son cv, profil, bio et démarche artistique, ainsi qu'une description et une illustration de son projet, dans les outils électroniques de communication et de promotion de Vidéographe, comme le site Internet www.videographe.qc.ca, et la plateforme VITHÈQUE www.vitheque.com, ainsi que dans les banques de références de l'organisme à des fins d'archivage.

L'artiste s'engage également à faire une présentation de son travail lors d'une soirée–rencontre–débat des membres et artistes de l'organisme, organisée dans les locaux de Vidéographe.

Recommandation

Avant tout dépôt de demande à ce programme, nous vous invitons à contacter Humberto Mendez, au (514) 521-2116 poste 221, pour valider l'admissibilité de votre projet, et pour vérifier la régularité de votre adhésion.

Sélection des projets

Un comité formé d'artistes professionnels des arts médiatiques, de membres de Vidéographe et de membres du personnel, sélectionne les œuvres. Deux à quatre projets sont accueillis par an dans le cadre de ce programme. Les réponses seront communiquées à la mi-août 2011.

Les projets retenus feront l'objet d'une entente contractuelle entre l'artiste et Vidéographe. Échéancier, budget révisé, besoins en équipement, en salles, en ressources humaines d'accompagnement y seront détaillés et planifiés, ainsi que les obligations et conditions relatives à chacune des parties.

Critères de sélection

- Les liens entre les médias et les technologies utilisées et leur application artistique;
- L'originalité et l'innovation de la proposition artistique;
- L'originalité et l'innovation technologique de la proposition;
- Les retombées-bénéfices pour l'artiste;
- La capacité de l'artiste à mener à bien son projet.

Composition du dossier⁴

Les projets soumis par courriel doivent comporter des fichiers textes exclusivement en PDF.

Dossier

- Date de présentation du projet;
- Titre du projet;
- Nom de(s) l'artiste(s) ou des membres du collectif;

⁴ Les dossiers acceptés seront archivés électroniquement et physiquement. Les dossiers refusés seront détruits au bout de 3 mois. Les artistes qui veulent que nous leur retournions leur dossier envoyés par la poste, doivent y ajouter une enveloppe à leur nom et adresse, dûment affranchie.

- Nom du répondant;
- Bref résumé du projet (10 lignes max.);
- Objectifs du projet (objectifs artistiques et technologiques);
- Description détaillée du projet, du processus ou de la démarche;
- Besoins sollicités (technologique, logistique, ressources humaines, conseils, etc.);
- Curriculum vitae et courte bio de ou des artistes;
- Échéancier de travail;
- Budget prévisionnel (dépenses et sources de revenus). Pour l'estimation de l'engagement de Vidéographe, veuillez vous référer à nos tarifs de location (membre individu).

S'il y a lieu

- Biographie et rôle des collaborateurs dans le projet;
- Présentation des organismes partenaires impliqués dans le projet;
- Structure financière détaillée qui doit comprendre l'ensemble des sources de financement, s'il y en a, y compris la vôtre, celle d'autres participants, la ou les bourses ou subventions pour le projet, ainsi que le montant de l'aide demandée à Vidéographe.

Documents d'appui

Les artistes peuvent soumettre des croquis, des plans, des sketches en format PDF et deux (2) documents vidéo ou audio (maximum de 10Mo chacun si envoyé par courriel ou déposé sur serveur FTP) ou deux (2) URL présentant autant de documents audio ou vidéo. Chaque document doit être accompagné d'une description et, s'il y a lieu, d'un court texte expliquant le lien avec le projet proposé.

Dates de tombée :

DATE DE TOMBÉE - 8 JUILLET 2011

Merci d'adresser votre projet à :

Vidéographe – Programme Résidence

Humberto Mendez

4550, rue Garnier

Montréal (Québec) H2J 3S7

Canada

Ou par courriel à :

creation@videographe.qc.ca

En indiquant dans l'objet :

Prog_Résidence_Titre du projet_Nom de l'artiste

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre Humberto Mendez au (514) 521-2116 poste 221 ou à creation@videographe.qc.ca.

VIDÉOGRAPHE – PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION SPONTANÉE

LES DOSSIERS PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN TOUT TEMPS

Lignes directrices

Le programme d'aide à la création spontanée permet à tout membre de Vidéographe désirant compléter une œuvre indépendante, réalisée avec les équipements et/ou les salles de Vidéographe. Ce programme ne peut s'ajouter à un autre programme de soutien à la création de Vidéographe.

Les artistes acceptés dans le cadre de ce programme doivent être également prêts à travailler selon la disponibilité des salles et des équipements.

Toutes les autres dépenses (la part des équipements non offerte par Vidéographe, le matériel supplémentaire, les ressources humaines, le soutien technique prolongé, les stages et ateliers, les formations supplémentaires, les services externes, les supports de copies, les transferts, etc.) devront être assumées par l'artiste, ou faire l'objet, au besoin, d'une deuxième entente entre Vidéographe et l'artiste.

Tout artiste accepté dans le cadre de ce programme s'engage à accorder à Vidéographe Inc. le droit de présenter et de diffuser son cv, profil, bio et démarche artistique, ainsi qu'une description et une illustration de son projet, dans les outils classiques et électroniques de communication et de promotion de Vidéographe, comme le site Internet www.videographe.qc.ca, et la plateforme VITHÈQUE www.vitheque.com, ainsi que dans les banques de références de l'organisme à des fins d'archivage.

Recommandation

Avant tout dépôt de demande à ce programme, nous vous invitons à contacter Humberto Mendez, au (514) 521-2116 poste 221, pour valider l'admissibilité de votre projet, et pour vérifier la régularité de votre adhésion.

Sélection des projets

La sélection se fait par l'Équipe de Vidéographe, en fonction des besoins et des disponibilités des équipements.

Les projets retenus feront l'objet d'une entente contractuelle entre l'artiste et Vidéographe. L'engagement de Vidéographe pour la mise à disposition de ses équipements, les conditions et les dates de leur utilisation y seront détaillés et planifiés, ainsi que les obligations et conditions relatives à chacune des parties.

Composition du dossier

Les projets soumis par courriel doivent comporter des fichiers textes exclusivement en PDF.

Le dossier de présentation doit inclure les éléments suivants :

- Titre du projet;
- Nom de(s) l'artiste(s) ou des membres du collectif;
- Nom du répondant;
- Une brève description du projet et l'objet de la demande ;
- Les besoins en équipement du projet ;
- L'échéancier requis pour finaliser l'œuvre ;
- Un curriculum vitae ;
- Une courte biographie ;
- Un texte de démarche artistique;

Dates de tombée :

LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉES EN TOUT TEMPS

Merci d'adresser votre projet à :

Vidéographe – Programme Création Spontanée

Humberto Mendez
4550, rue Garnier
Montréal (Québec) H2J 3S7
Canada

Ou par courriel à :

creation@videographe.qc.ca

En indiquant dans l'objet :

**Prog_Création_Spontanée_Titre du projet_Nom_Prénom_de
l'artiste**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à
Humberto Mendez au (514) 521-2116 poste 221 ou à
creation@videographe.qc.ca.

Vidéographe remercie ses partenaires publics et gouvernementaux pour leur soutien financier.



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Conseil des arts
et des lettres

Québec



Révolution
tranquille
Un courant d'inspiration
en culture

CONSEIL DES ARTS
DE MONTRÉAL



4550, rue Garnier
Montréal (Québec) Canada H2J 3S7
T (514) 521-2116 F (514) 521-1676
info@videographe.qc.ca
www.videographe.qc.ca